



Loyer et travaux

Par **pitchoone32**, le **16/05/2012 à 08:15**

Bonjour,
Je loue un logement depuis plus de 2 mois. Ma proprio n'encaisse pas le loyer quand je lui donne le chèque le 1er de chaque mois. y-a-t-il une date qu'elle doit respecter ? parce que si je ne l'appelle pas, je ne sais pas quand elle le fera
De plus lors de l'état des lieux, on a parlé de pb électrique (2 lampes ne fonctionnent pas - ce n'est pas un pb d'ampoule ou de fusibles), elle devait passer avec un ami électricien. personne n'est venu et aucune explication de sa part. est ce que je peux faire venir un professionnel et faire envoyer la facture à ma proprio ?
cordialement ,

Par **cocotte1003**, le **16/05/2012 à 18:21**

Bonjour, le bailleur encaisse le loyer quand il le veut. Si vous voulez plus de régularité, demander lui un RIB pour lui faire un virement. Surtout attention, si vous faites venir un électricien, se sera à votre charge financièrement. envoyez une LRAR à votre bailleur en le mettant en demeure d'effectuer les travaux sous 10 jours par exemple, cordialement